

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la commune de SAINT-CYR-LES-VIGNES**

Nombre de membres afférents au C.M. : 15  
Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 14 + 1 pouvoir

*Le onze mai deux mil vingt-et-un à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Gilles COURT, Maire.*

Date de la convocation : 05/05/2021

Présents : CILLUFO Jean-Pierre, BLEIN Jacqueline, DENIS Bertrand, DENIS Georges, LEBAIL Christine, PECHE Eric, DE PONCINS Arnaud, BISSAY Sylvain, CONTI Béatrice, BONNIER Corinne, PIAZZA BLANCHON Coralie, PONCET Romain et CROZIER Audrey

Absente excusée : Mme OLIVIER Murielle

Pouvoir : Mme OLIVIER Murielle a donné pouvoir à M. CILLUFO Jean-Pierre

Secrétaire de séance : Mme CROZIER Audrey

Le procès-verbal rédigé à l'issue de la séance du 8 avril 2021 a été envoyé, par mail, à chacun des membres du Conseil Municipal pour lecture. Aucune remarque n'est formulée. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

**ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE – RENTRÉE 2021**

En préambule, M. le Maire expose que le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 autorise à « déroger » à l'organisation de la semaine scolaire de 4,5 jours. Il permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe de la commune et du conseil d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur 8 demi-journées réparties sur quatre jours, sans modifier le temps scolaire sur l'année ou sur la semaine.

Pour l'école primaire de la commune, le rétablissement de la semaine de 4 jours est en vigueur depuis la rentrée 2017, avec les horaires suivants :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Matin	8H30-11H45	8H30-11H45	-	8H30-11H45	8H30-11H45
Après-midi	13H45-16H30	13H45-16H30	-	13H45-16H30	13H45-16H30

Les horaires en vigueur donnant satisfaction sur les plans pédagogique et éducatif ont vocation à être prolongés. Une demande de reconduction consensuelle pour trois ans doit être faite auprès de l'Inspecteur de l'éducation nationale de circonscription.

Après avis favorable du conseil d'école,

En considération de l'intérêt tout particulier de reconduire les horaires en vigueur,

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal :

- Approuve à l'unanimité la demande de reconduction pour trois ans de l'organisation dérogatoire à 4 jours.

## **FIXATION DES TARIFS COMMUNAUX POUR L'ANNÉE 2022**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de revoir les tarifs communaux. Il propose d'augmenter les tarifs de location de la salle des fêtes « La Cyriade » (+ 20 €) et de ne pas changer les autres tarifs, pour l'année 2022.

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal :

- Avec 14 voix pour et 1 abstention (concernant l'augmentation proposée) fixe les tarifs suivants :

### **Location « La Cyriade » :**

- Habitants de Saint-Cyr .....	320 €
- Habitants extérieurs à la commune .....	520 €
- Apéritifs – verre de l'amitié .....	130 €
- Réunions de famille après funérailles .....	100 €
- Associations .....	100 €
- Assemblées générales d'entreprises .....	300 €
- Ventes diverses.....	700 €
- Vaisselle .....	50 €
- Cafetière .....	10 €
- Caution .....	500 €

Il sera, par ailleurs, demandé aux associations qui occupent régulièrement la salle pour leurs activités, de participer aux frais généraux :

- St Cyr Retraite active .....	200 €/an
- Maison des Jeunes et de la Culture .....	500 €/an

### **Location Maison des Associations :**

- Location .....	80 €
- Caution .....	200 €

Un chèque d'acompte de 25 % du prix de la location sera demandé à la réservation (La Cyriade et Maison des Associations).

- Concessions cimetièrre (30 ans) .....	100 € le m2
- Colombarium (30 ans) .....	800 €
- Encarts publicitaires « Petit Cyrien » .....	50 €

### **Assainissement :**

- Participation pour l'assainissement collectif (PAC) .....	2 000 €
- Redevance : Abonnement .....	57.22 € H.T./an
- Redevance : Consommation.....	1.45 € H.T./m3

Les tarifs ci-dessus sont applicables pour l'année 2022.

## **FIXATION DES TARIFS PÉRISCOLAIRES POUR L'ANNÉE 2021-2022**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de fixer les tarifs des services périscolaires (restaurant scolaire et garderie périscolaire) pour la prochaine année scolaire.

Il propose d'augmenter les tarifs des repas enfants et repas adultes (+ 0.10 €) et de ne pas modifier les autres tarifs.

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

#### **RESTAURANT SCOLAIRE :**

- Décide de fixer les tarifs des repas comme suit :
  - Repas enfant..... 3.85 €
  - Repas adulte ..... 4.95 €
  - Repas du personnel ..... 1.80 €

#### **GARDERIE PÉRISCOLAIRE :**

- Décide de fixer les tarifs de la garderie comme suit :
  - Garderie du matin (7 h 15 – 8 h 20) ..... 1.90 €
  - Garderie du soir (16 h 30 – 18 h 30) ..... 2.40 €
- Décide de maintenir le prix forfaitaire de la garderie périscolaire pour les enfants abonnés au service de transport scolaire ..... 72.00 €

De plus, le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, décide de maintenir le système de pénalités pour les non-inscrits aux mêmes tarifs :

- Enfant non inscrit au restaurant scolaire : prix du repas ..... 7.00 €
- Enfant non inscrit à la garderie du matin ..... 3.00 €
- Enfant non inscrit à la garderie du soir..... 4.00 €

Les tarifs ci-dessus sont applicables pour l'année scolaire 2021-2022.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

##### **1. Organisation des élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021 :**

M. Le maire annonce le déroulement suivant :

- Les élections auront lieu à la Cyriade
- Au préalable, il sera impératif d'effectuer un balisage (sens unique de circulation). Du gel hydro-alcoolique sera à disposition des votants, ainsi qu'à celle des personnes tenant les bureaux de votes, lesquelles auront un masque et visière fournie également.
- Il y aura deux bureaux de votes
- Il y aura trois personnes par bureau (éventuellement deux et une autre à l'entrée afin d'orienter les votants et indiquer les gestes barrières à tenir)
- 4 tranches horaires sont proposées aux Elus
- En plus des 15 élus, des volontaires seront sollicités (étant donné qu'il faut 24 personnes au total)
- Trois isolements seront à disposition des votants, ainsi que des enveloppes à l'entrée
- Les habitants iront, premièrement, dans l'isoloir afin de voter, puis passeront, dans un deuxième temps, au bureau de vote afin de vérifier leur nom sur la liste avec la carte d'identité et carte électorale (s'ils ne présentent pas une pièce d'identité ils ne sont pas en capacité de voter), et ainsi, ils pourront émarger. Le parcours est à refaire une deuxième fois au second bureau de vote puisqu'il y a deux scrutins.

Un tableau présentant les différentes plages horaires (8h00 à 10h30 ; 10h30 à 13h00 ; 13h00 à 15h30 ; 15h30 à 18h00) avec les personnes désignées sera envoyé en temps voulu.

Les personnes tenant les bureaux de vote doivent être soit vaccinées (avec au moins une première injection 15 jours avant les élections), soit seront soumises à un autotest COVID 48 heures avant les élections.

M. Le Maire appelle à être vigilant lors des vérifications des inscriptions des électeurs et émargements (notamment en ce qui concerne les procurations).

2. Travaux du cimetière : M. Le Maire informe de l'avancement des travaux.
3. Tour cycliste féminin de la Loire : Il aura lieu le 12 juin 2021. Il passera sur la D10 de 14h15 à 14h45, sans perturber la circulation (un mail sera transféré aux élus pour information).
4. Commission CCAS : Nécessité de prévoir une réunion de commission « CCAS » afin d'envisager une date pour le repas du CCAS.
5. Commission déchets : Sylvain BISSAY, « référent du tri » informe l'ensemble du conseil de la réunion qui s'est tenue le 30/04/2021 avec six élèves de l'Ecole (éco-délégués) et la directrice en vue de leur projet sur le recyclage. Il informe également des différents points abordés lors de cette réunion. Il a clos le sujet en sollicitant l'ensemble du conseil à bien veiller à effectuer le tri sélectif et à informer nos entourages.
6. Occupation de la Cyriade en lien avec la COVID 19 : Cantine jusqu'au 2 juillet, reprise des activités sportives en intérieur à définir en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.
7. Travaux d'assainissement La Bourgée : M. Le Maire informe de la progression du chantier (réunions, délais, papiers administratifs).
8. Commission communication : Concernant Illiwap, à la mise en route de l'application, il était comptabilisé 99 abonnés. A ce jour, il en est compté 103.  
Concernant les mails, il est demandé de mettre en place un bandeau via la signature sollicitant les habitants à s'abonner à Illiwap.

FAIT à ST CYR LES VIGNES,  
Le 15 mai 2021



Le Maire,  
Gilles COURT